

Initiatives ministérielles

pagation de ce fléau dans notre société, il faut parfois adopter des mesures radicales.

• (1520)

Même s'il fallait empiéter sur certains droits, que ce soit le droit au respect de la vie privée ou celui de posséder certaines choses, il faut que chacun d'entre nous comprenne que le problème est tellement grave, persistant et envahissant dans notre pays que nous risquons d'être jugés très sévèrement si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour le régler.

Il y a un an et demi, le groupe d'étude formé d'hommes et de femmes d'élite chargé d'enquêter sur la violence faite aux femmes a déposé son rapport. C'était l'été avant les élections, et une partie de mon travail consistait à y répliquer. Je pense maintenant que ma réplique a été un peu trop dure. Ce groupe d'étude a coûté cher. Selon la députée du Yukon, il a dépensé près de 11 millions de dollars. Il est certain que j'ai encore des réserves à faire au sujet de certaines de ses constatations.

Cependant, je ne l'ai peut-être pas assez souligné à l'époque, et je le souligne aujourd'hui, comme le feront sans doute d'autres députés, c'est que ce groupe d'étude a fait très clairement état du fait que la population canadienne reconnaît que le problème de la violence faite aux femmes est profondément enraciné au Canada—and je dis bien violence faite aux femmes, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de violence familiale, de violence conjugale, mais de violence faite aux femmes. Il ne faut pas se cacher derrière les mots. Il s'agit d'un problème dont encore trop de gens ne reconnaissent pas l'existence. Ces gens-là pensent que c'est un problème propre à une étrange sous-culture. Il y en a même ici à la Chambre—je le répète, je n'impute des arrières-pensées à personne; il s'agit simplement d'inconscience—qui pensent que la violence est provoquée, que les victimes provoquent en quelque sorte la violence contre elles.

Nous devons tous veiller à bien comprendre qu'il est mal de frapper autrui. C'est une infraction criminelle. On ne doit pas ranger ces agressions dans une catégorie à part parce qu'il s'agit d'actes commis à la maison, d'actes mettant en cause un homme et sa femme. Ce n'est pas parce qu'ils partagent le même lit que c'est différent. C'est de la violence. C'est toujours une infraction. Ce n'est jamais acceptable. Trop de femmes sont mortes. Trop de femmes ont été blessées. Trop d'enfants ont été battus.

Nous vivons au Canada. Le député de Renfrew—Pembroke—Nipissing a dit, il y a cinq ans ce soir, que ce genre de chose n'arrivait pas chez nous. Ce genre de chose ne devrait pas arriver chez nous. Nous devons tout faire en tant que législateurs pour que cela ne se reproduise plus.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'intérêt manifesté dans ce débat, je voudrais vous dire que les ministériels vont diviser leur temps de parole à partir de maintenant.

• (1525)

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat d'aujourd'hui et de prendre la parole après la députée de Halifax qui a parlé avec tant d'émotion et d'éloquence. Je suis certain que la Chambre a été très bouleversée il y a cinq ans, quand cette tragédie s'est produite.

Il est particulièrement opportun de réfléchir à cette situation parce que nous sommes en train de nous pencher sur la violence dans notre société et que nous commençons à examiner le projet de loi C-41, sur les crimes motivés par la haine, et la mesure législative sur le contrôle des armes à feu.

Toutes ces choses sont étroitement liées les unes aux autres et sont liées également à la violence qui se fait sentir un peu partout dans notre société. Quand on voit, à la télévision, des émissions pour enfants où une scène de violence n'attend pas l'autre, quand on voit, au cinéma, des films qui sont presque exclusivement basés sur la violence, peut-on être surpris quand une situation de violence éclate près de nous?

Cette tragédie a atteint un degré d'horreur que nous n'avions jamais vu au Canada, parce qu'il s'agissait d'un acte délibéré qui visait des femmes. Ce geste a été posé par une personne qui aurait pu être notre voisin, l'un de nos enfants, une personne qui était en apparence normale et que rien ne distinguait des autres.

Les victimes de cette tragédie étaient des personnes ordinaires. Le meurtrier s'en est pris à elles parce que c'étaient des femmes et qu'il voyait en elles une menace, étant donné qu'elles étudiaient en génie, un secteur qui était, pour ainsi dire, l'apanage des hommes.

Mon épouse et moi avons une fille qui est ingénierie. Nous savons que les femmes ingénieries sont rares, qu'il n'y en a pas beaucoup. Cela nous touche beaucoup à cause du caractère très ordinaire des personnes frappées par cette tragédie et du fait que cette tragédie s'est produite au Canada. On pense que de telles choses n'arrivent pas au Canada.

Or, cela arrive au Canada, cela arrive dans tout le pays, avec une fréquence alarmante et sans qu'on s'y en attende. Ici, à Ottawa, il y a eu ce jeune homme qui venait tout juste de terminer ses études universitaires. Il a été tué comme ça, sans raison, par un jeune contrevenant qui a tiré d'une voiture en marche.

Au vu de cette tragédie et du terrible massacre survenu à l'École polytechnique de Montréal, il y a cinq ans, tous les députés à la Chambre doivent penser à tous ceux et toutes celles qui sont victimes d'actes violents, pas seulement à celles qui ont été tuées ce soir-là, mais aussi à Barb Danaleksa qui, réveillée dans la nuit, a été tuée comme les autres, ravie aux siens.

En tant que société et en tant que corps législatif, nous devons dépasser la surface des choses et voir s'il n'y aurait pas moyen d'en découvrir les causes, de déceler les faits de société qui provoquent ou permettent ce genre de tragédies. Nous savons que la violence faite aux femmes est généralement liée au milieu familial.